

Les demandes d'asile

En 2018, 122 743 demandes ont été enregistrées à l'OFPPRA, dont 113 322 premières demandes (mineurs accompagnants inclus) et 9 421 réexamens (dont 292 réouvertures de dossiers). 93 472 décisions, hors mineurs accompagnants, ont été prises, soit une augmentation de 4,7 % par rapport à 2017. L'OFPPRA a pris 24 663 décisions d'accord contre 23 958 en 2017.

En 2018, la CNDA a rendu 47 651 décisions, soit une légère baisse de 0,3 % du nombre de décisions par rapport à 2017.

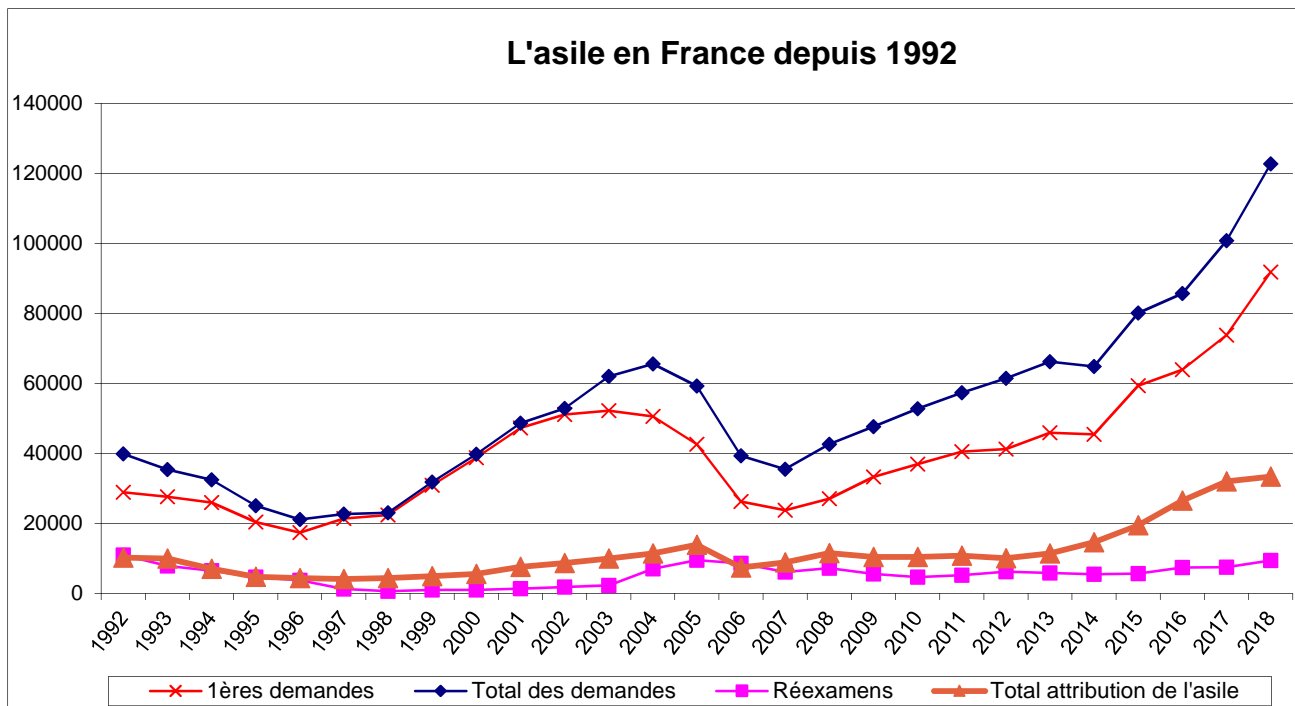
Au total, le nombre de décisions d'accord d'un statut de protection (réfugié et protection subsidiaire, hors mineurs accompagnants) prises par l'OFPPRA et la CNDA s'établit en 2018 à 33 380, en hausse de 4,4 % par rapport au total des décisions positives de 2017.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 provisoire	2018/2017
Premières demandes	45 925	45 454	59 335	63 935	73 802	91 865	+ 24,5%
Mineurs accompagnants	14 536	13 859	15 133	14 436	19 428	21 457	+ 10,4%
Total des premières demandes	60 461	59 313	74 468	78 371	93 230	113 322	+ 21,6%
Réexamens*	5 790	5 498	5 607	7 355	7 525	9 421	+ 25,2%
Total des demandes	66 251	64 811	80 075	85 726	100 755	122 743	+ 21,8%

Décisions OFPPRA	46 987	52 053	62 057	70 319	89 288	93 472	+ 4,7%
<i>dont attribution de l'asile (A)</i>	5 978	8 763	14 119	19 982	23 958	24 663	+ 2,9%
<i>dont protection subsidiaire</i>	1 106	1 940	2 822	7 661	10 914	10 651	- 2,4%
Recours reçus par la CNDA	34 752	37 356	38 674	39 986	53 581	58 671	+ 9,5%
Décisions CNDA	38 540	39 162	35 979	42 968	47 814	47 651	- 0,3%
<i>dont annulations (B)</i>	5 450	5 826	5 387	6 517	8 006	8 717	+ 8,9%
<i>dont protection subsidiaire</i>	1 179	1 581	1 554	2 006	2 607	2 703	+ 3,7%
Total attribution de l'asile (A)+(B)	11 428	14 589	19 506	26 499	31 964	33 380	+ 4,4%
<i>dont protection subsidiaire</i>	2 285	3 521	4 376	9 667	13 521	13 354	- 1,2%

Sources : OFPPRA ; CNDA

*Les réexamens incluent 292 réouvertures de dossiers anciens en 2018



Source : OFPRA

Les dix premiers pays pour les premières demandes d'asile¹ :

	2017
Albanie	7 633
Afghanistan	5 989
Haïti	4 939
Soudan	4 488
Guinée	3 781
Syrie	3 319
Côte d'Ivoire	3 246
Rép. Dém. Congo	2 942
Algérie	2 459
Bangladesh	2 411

	2018
Afghanistan	9 439
Guinée	6 162
Albanie	5 763
Géorgie	4 776
Côte d'Ivoire	4 677
Soudan	4 134
Bangladesh	3 648
Rép. Dém. Congo	3 052
Mali	2 857
Chine	2 628

Source : OFPRA

¹ Premières demandes hors mineurs accompagnants et hors réexamens.

Une source d'information statistique complémentaire sur l'asile (données publiées le 15 janvier 2019)

Depuis l'application de la loi « Asile » du 29 juillet 2015 au 1^{er} novembre 2015, le nouveau système d'information a été mis en place, le SI Asile. Les données qu'il comporte peuvent être mobilisées à des fins statistiques.

Comme le SI Asile couvre l'ensemble du champ des procédures (normale, accélérée, Dublin), il permet d'envisager, à terme, que la France se conforme à toutes les exigences d'Eurostat pour l'application du règlement 862/2007 sur les statistiques des migrations et de la protection internationale. En effet, les données de l'OFPRA actuellement utilisées pour les statistiques de la demande d'asile ne prennent pas en compte les procédures Dublin. Ces procédures regroupent les demandes effectuées auprès des préfectures par des personnes soit entrées dans l'Union Européenne par un autre État membre, soit ayant déposé une demande d'asile dans un autre État membre. Les données transmises à Eurostat par la France sont donc incomplètes, par dérogation.

Depuis sa mise en place, la qualité des données du SI Asile s'est améliorée et l'exploitation de celles-ci permet d'estimer le nombre de mineurs accompagnants par type de procédure. De même, l'enregistrement des réexamens à partir de février 2017 permet d'évaluer l'ensemble des demandes d'asile par type de procédure.

Enfin, la prise en compte des données sur les « réadmissions éteintes », c'est-à-dire les demandes enregistrées avant 2018 sous procédure Dublin et requalifiées en 2018 en procédures normales ou accélérées, permet de déterminer le nombre de demandes qui relèvent du champ de l'Ofpra à la fin de l'année 2018.

Pour 2018, aux premières demandes (hors mineurs accompagnants) enregistrées en 2018, dont le type au 31 décembre est sous procédures normale, 51 580 (A), ou accélérée, 26 810 (B), s'ajoutent les « réadmissions éteintes » de 2018 enregistrées dans le SI Asile avant 2018 : normale, 11 430 (C), ou accélérée, 3 410 (D). Au total, 93 230 (A+B+C+D) demandes relèvent du champ de l'Ofpra.

Demandes enregistrées dans le SI Asile au 31 décembre 2018 - France entière, Tous pays

Type de demande au 31/12/2018	Enregistrées en 2018		Enregistrées avant 2018
	Demandes	dont 1ères demandes	Réadmissions éteintes
Normales	51 600	51 580 (A)	11 430 (C)
Accélérées	35 080	26 810 (B)	3 410 (D)
Dublin	31 450	31 380	
Total	118 130	109 770	14 840

	Mineurs accompagnants rattachés à une demande	dont mineurs accompagnants rattachés à une première demande	Réadmissions éteintes de mineurs accompagnants
Normales	7 250	7 240	1 150
Accélérées	10 090	8 040	1 040
Dublin	3 860	3 840	
Total mineurs accompagnants	21 200	19 120	2 190

	Ensemble des demandes	Dont 1ères demandes	Ensemble des réadmissions éteintes
Normales	58 850	58 820	12 580
Accélérées	45 170	34 850	4 450
Dublin	35 310	35 220	
Total	139 330	128 890	17 030

Source : SI Asile - France entière, tous pays

Publication du 15 janvier 2019